

Session Plénière du 17 décembre 2020

Rapport N°20.04.04 - Réparer les dommages de la crise et préparer l'avenir avec le nouveau fonds européen REACT-EU – répartition de l'enveloppe

Intervention de Véronique PEAN

Monsieur le Président, Chers collègues,

Pour commencer il convient de replacer cette communication dans son contexte.

En effet, à lire votre rapport, on pourrait facilement penser que l'Union Européenne, dans sa grande générosité, verse des aides conséquentes aux pays membres afin de faire face à la crise sanitaire et économique liée au COVID-19.

Malheureusement la réalité est bien différente et il n'est pas inutile de rappeler que nous étions jusqu'ici sur la base d'une contribution française de l'ordre de 21 Mds € pour recevoir 13 Mds € de subventions en retour (PAC comprise). Sur la prochaine période, la contribution française va augmenter de 5 Mds € par an.

Sur cette base, les 99 M€ du Plan REACT-UE (POR et POI) représenteraient en réalité un manque à gagner de presque 61 M€ pour la région Centre-Val de Loire.

Mais c'est encore pire selon les termes du plan de relance européen.

La France recevrait 38,78 Mds € d'aides directes (l'Italie 81,8 Mds € !), mais comme les pays rembourseront, in fine, ce plan de relance en fonction du poids de leur PIB dans l'UE, cela veut dire que la France remboursera presque le double !

Sur la forme, nous nous permettons de dénoncer cette prise de position partisane du CESER visant à imposer la mise en place « *de conditionnalités à des pays comme la Pologne ou la Hongrie qui ne respecteraient pas les droits fondamentaux de l'UE* » : une remarque déplacée de la part d'un organe consultatif régional qui n'a pas à se prononcer sur la politique étrangère.

A propos du calendrier de réalisation de ce plan REACT-EU, il portera donc sur des projets qui s'engageront sur les années 2021 et 2022 et tous les paiements devront être assurés d'ici 2023. Il est permis d'avoir des doutes sur le calendrier proposé, quand on connaît la lourdeur et la complexité de la mise en œuvre des fonds « européens ».

Concernant la répartition de l'enveloppe régionale, il nous semble évident de donner la priorité à l'économie.

Car s'il apparaît bien comme étant le point N°1 de la liste des actions de soutien, le montant alloué reste bien moindre que celui accordé à la sacro-sainte transition écologique (26,5 millions d'Euros contre 38 millions d'Euros pour les investissements dans le cadre de la transition écologique).

Là encore, bien que nous ne soyons pas contre cette transition écologique pour peu qu'elle ne soit pas idéologique mais de bon sens, nous estimons que conditionner l'attribution des aides de réparation des dommages engendrés par la crise à des investissements de cette nature est hors contexte. En effet, ce n'est pas le climat qui a créé et diffusé la COVID-19 mais la mondialisation sauvage.

Notons que certains secteurs ont largement soufferts des deux confinements et qu'il est du devoir des pouvoirs publics de massivement les soutenir. On pense évidemment à l'hôtellerie-restauration, au tourisme, à l'aéronautique, à la culture et aux sports pour qui, la question de la survie est lancée.

Enfin, nous déplorons qu'il ne soit prévu que 800 000 € soit moins de 1% du total dédié à la santé, trop souvent considéré comme une variable d'ajustement budgétaire par l'Etat ces dernières années !

Je vous remercie de votre attention.